

DÉCRET N°97/ 176 / PRG/SGG/

1997

PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS PRÉFECTORAUX ET
COMMUNAUX DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE
L'ÉDUCATION CIVIQUE.

Le Président de la République,

- Vu la Loi Fondamentale ;
- Vu le Décret n°96/098/PRG/SGG du 9 juillet 1996 portant nomination du Premier Ministre;
- Vu le Décret n°96/099/PRG/SGG du 10 juillet 1996 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 ;
- Vu le Décret n°96/111/PRG/SGG du 29 août 1996 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°97/081/PRG/SGG du 1^{er} Mai 1997 portant organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Civique.

DÉCRÈTE,

Article 1er: Sont nommés dans les fonctions de Directeurs préfectoraux et communaux de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation Civique les fonctionnaires dont les noms suivent et dans les préfectures et communes ci-après:

I - GOUVERNORAT DE CONAKRY

- 1 - **Commune de Kaloum:** Madame Thérèse SYLLA précédemment en service à la Direction Nationale des Arts.
- 2 - **Commune de Dixinn:** Monsieur Mamadouba BANGOURA précédemment en service à la Direction communale de la Jeunesse de Ratoma.
- 3 - **Commune de Ratoma:** Monsieur Seydouba TOURE: précédemment chef de section Jeunesse et Sports à la D.P.J de Kérouané.

4- Commune de Matam: Madame Adama Dian CAMARA précédemment en service à la Direction Nationale des Sports.

5 - Commune de Matoto: Monsieur Sékou CONTE confirmé.

II - GOVERNORAT DE N'ZEREKORE

6 - Préfecture de N'Zérékoré: Monsieur Djigui Souleymane KEITA précédemment D.P.J de Gueckédou.

7 - Préfecture de Macenta: Monsieur Mamady DOUNO précédemment D.P.J de Beyla.

8 - Préfecture de Beyla: Monsieur Moussa KEITA précédemment D.P.J de Mandiana

9 - Préfecture de Guéckédou: Monsieur Idrissa Solano précédemment D.P.J de Macenta.

10 - Préfecture Yomou: Monsieur Fodé Yaya SAGNO confirmé.

11 - Préfecture de Lola: Monsieur Ibrahima DOUMBOUYA précédemment en service à la D.P.J de Lola.

III - GOVERNORAT DE FARANAH

12 - Préfecture de Faranah: Monsieur Bassy CAMARA confirmé.

13 - Préfecture de Kissidougou: Monsieur Mamady DIAWARA professeur précédemment D.P.J de Kouroussa.

14 - Préfecture de Dinguiraye: Monsieur Amadou LY précédemment D.P.J de Dabola.

15 - Préfecture de Dabola: Monsieur Ibrahima FOFANA précédemment D.P.J de Dinguiraye.

III - GOVERNORAT DE KANKAN

16 - Préfecture de Kouroussa: Monsieur Moustapha CAMARA précédemment en service à l'IRJ de Kankan.

17 - Préfecture de Kankan: Madame Djanaba KABA précédemment en service à la D.P.J de Kankan.

18 - Préfecture de Mandiana: Monsieur Fodé SAMOURA précédemment en service à la DPJ de Mandiana.

19 - Préfecture de Siguiri: Monsieur Madiba SYLLA confirmé.

- 20 - Préfecture de Kérouané: Monsieur Mouctar TOURE précédemment D.P.J de Kankan.

IV - GOUVERNORAT DE LABE

- 21 - Préfecture de Labé: Monsieur Mory KABA confirmé.
- 22 - Préfecture de Mali: Monsieur Oubaidou KABA confirmé.
- 23 - Préfecture de Lélouma: Monsieur Ibrahima Sory DIALLO précédemment en service à la D.P.J de Mamou.
- 24 - Préfecture de Koubia: Monsieur Ibrahima KOITA précédemment en service à la D.P.J de Mamou.
- 25 - Préfecture de Tougué: Monsieur Alpha ibrahima DIALLO précédemment en service à la D.P.J de Koubia.

V - GOUVERNORAT DE MAMOU

- 26 - Préfecture de Mamou: Monsieur Mamadou DIONG précédemment en service à la D.P.J de Koubia.
- 27 - Préfecture de Dalaba: Monsieur Sékou Oumar DIABY précédemment en service à l'Inspection Régionale de la Jeunesse de Boké.
- 28 - Préfecture de Pita: Monsieur Mamadou Baïlo DIALLO confirmé.

V - GOUVERNORAT DE BOKE

- 29 - Préfecture de Boké: Monsieur Soriba SOUMAH précédemment en service à Boké.
- 30 - Préfecture de Boffa: Monsieur Mamadou Saliou CAMARA, précédemment en service à la D.P.J de Mali.
- 31 - Préfecture de Fria: Monsieur Abou CISSE précédemment DPJ de Boffa.
- 32 - Préfecture de Gaoual: Monsieur Amadou BARRY précédemment DPJ de Telémélé.
- 33 - Préfecture de Koundara: Monsieur Thierno Souleymane DIALLO confirmé

VI - GOUVERNORAT KINDIA

- 34 - Préfecture de Kindia: Monsieur Ibrahima Sory CAMARA confirmé

35 - Préfecture de Coyah: Monsieur Aly Badara TOURE Administrateur Civil confirmé.

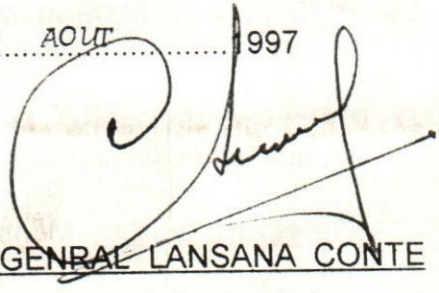
36 - Préfecture de Bubréka: Monsieur Soro KEITA confirmé.

37 - Préfecture de Télémilé: Thierno Aliou BARRY précédemment DPJ de Gaoual

38 - Préfecture de Forécariah: Monsieur BAH Mistaoul Denn confirmé.

Article 2: Le présent décret qui prend effet à partir de la date de signature sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 12 AOÛT 1997


LE GENERAL LANSANA CONTE